

SECTION 1 IDENTIFICATION

Appellation commerciale du produit: Gladiator
Utilisation recommandée pour: Voie de circulation, nettoyeur de tapis avant pulvérisation
Restrictions d'utilisation: Pour un usage industriel, institutionnel et en usine alimentaire uniquement
Fabricant: Maxim Chemical International Inc.
 1607 Derwent Way, Delta, B.C. Canada V3M 6K8
 (800) 663-9925
Numéro de téléphone d'urgence / Numéro 24 heures : Canada: Canutec 613-996-6666
 U.S.A.: Chemtrec 800-424-9300

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers physiques: AUCUN
Dangers pour la santé: SENSIBILISATION - PEAU - Catégorie 1
Éléments d'étiquetage:



Mention indicateur : Attention
Mention de Danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de Prudence:

Prévention: P280 Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire/un écran facial.
 P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
Interventions: P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver à grande eau.
 P321 Traitement spécifique (voir les informations supplémentaires relatives aux premiers secours sur cette étiquette).
 P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Stockage: Non réglementé. Conserver dans un endroit frais et sec. Garder le contenant hermétiquement fermé. Ne pas laisser à la portée des enfants.
Élimination: P501 Éliminer les contenus/le contenant dans une installation approuvée pour l'élimination des déchets.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Environ Pds.%	Numéro CAS
D-limonène	0,1-1	5989-27-5

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

Inhalation: Transporter immédiatement la victime concernée à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau: Rincer immédiatement la zone exposée avec de l'eau et du savon pendant au moins 10 minutes. Si l'irritation persiste, ou si le contact a été prolongé, obtenir des soins médicaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Contact avec les yeux: Rincer immédiatement avec de l'eau chaude courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes pendant le rinçage. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, si celles-ci peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation persiste, répéter le rinçage et recourir immédiatement à de l'aide médicale.
Ingestion: Ne pas faire vomir. Si la victime est pleinement consciente, lui faire boire beaucoup d'eau potable afin de diluer le produit. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche si la victime est inconsciente, perd rapidement conscience ou présente des convulsions. Appeler un médecin.

Si des irritations surviennent ou persistent, consulter un médecin.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Moyens d'extinction: Brouillard d'eau, mousse antialcool ou produit chimique sec.

Inflammabilité: Ininflammable.

Point de rupture: Ininflammable.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Ne pas utiliser d'extincteur au CO₂ sur cette substance. Utiliser uniquement de l'eau pulvérisée ou de la mousse appropriée. Ne pas utiliser de composés organiques sur cette substance. Porter un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH/MSHA pour les situations de lutte contre le feu. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir toutes les surfaces limitrophes exposées au feu.

Risques inhabituels d'incendie/explosion: Non inflammable mais peut provoquer une combustion spontanée de matériaux inflammables et un maintien continu de la combustion étant donné que la substance libère de l'oxygène lorsqu'elle se décompose. Le séchage du produit concentré sur les vêtements ou d'autres matières combustibles peut provoquer un incendie.

Produits de décomposition dangereux: Oxydes de carbone.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions pour la protection de l'environnement: ne pas rejeter dans l'environnement ou une source d'eau.

Mesures à prendre à prendre en cas de dispersion ou de déversement du produit: porter un équipement de protection. Conscrire la substance déversée avec des matériaux absorbants, puis s'en départir dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Ne pas laisser le produit s'infiltrer dans les égouts. Dans le cas contraire, éliminer la substance récupérée conformément à toutes les réglementations locales, nationales ou fédérales.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre lors de la manutention et du stockage: utiliser une hygiène industrielle appropriée. Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les pulvérisations ou brouillards. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart des substances incompatibles. Maintenir le récipient hermétiquement fermé entre les utilisations. Ne pas laisser à la portée des enfants. Conserver à des températures inférieures à 30°C (86°F) et au-dessus de 5°C (41°F).

SECTION 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Limites d'exposition:

OSHA (PEL): S.O.

ACGIH TLV: S.O.

Autre limite d'exposition: S.O.

Contrôles d'ingénierie appropriés: Ventilation générale adéquate.

Interventions de protection individuelle/Équipements de protection individuelle:

Gants: Des gants non perméables (caoutchouc, nitrile) sont recommandés.

Masques/Lunettes de protection: Utiliser des lunettes de protection chimique ou des lunettes de sécurité.

Appareil respiratoire: Ventilation générale adéquate ou ventilation par aspiration locale pour la pulvérisation et la vaporisation dans les zones confinées. Utiliser un respirateur approuvé par le NIOSH ou un respirateur contre les vapeurs organiques si l'exposition dépasse les limites d'exposition professionnelle.

Tablier: Selon les conditions d'utilisation.

Bottes: Selon les conditions d'utilisation.

Autres équipements de protection: Bassin oculaire, douche de sécurité et vêtements de protection complets recommandés dans la zone de travail immédiate.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence: Liquide clair, jaune clair

Odeur: Parfum d'agrumes

Seuil d'odeur: S.O.

pH: 5,5 – 6,5

Point de fusion/Point de congélation: S.O.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	S.O.
Point d'éclair:	Aucune à 100 °C
Taux d'évaporation (eau = 1):	S.O.
Inflammabilité:	Non inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité:	Aucun.
Pression de vapeur:	S.O.
Densité de vapeur:	S.O.
Densité relative/Gravité spécifique (Eau = 1):	1,035 à 20°C
Solubilité(s):	Soluble dans l'eau
Coefficient de partition: n-octanol/eau:	S.O.
Température d'auto-inflammation:	Non inflammable
Température de décomposition:	S.O.
Viscosité:	S.O.

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité:	S.O.
Stabilité chimique:	Stable dans des conditions de stockage normales.
Possibilité de réactions dangereuses:	S.O.
Conditions à éviter:	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues. Éviter le travail à chaud et les sources d'inflammation sur ou à proximité de contenants vides. Températures supérieures à 30°C (86°F) et inférieures à 5°C (41°F).
Incompatibilité:	Réagit violemment avec un mélange de pentafluorure d'iode et de tétrafluoroéthylène, provoquant des risques d'incendie et d'explosion. Réagit avec les oxydants. Tenir à l'écart des matériaux oxydables, du fer, du cuivre, du laiton, du bronze, du chrome, du zinc, du plomb, de l'argent et du manganèse [Remarque: tout contact avec un matériau combustible est susceptible d'entraîner une combustion SPONTANÉE].
Produits de décomposition dangereux:	Oxydes de carbone.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables:	Ingestion, contact avec la peau et les yeux.
Symptômes:	La peau devient blanche lors du contact avec le produit. Irritation de la peau. Le d-limonène est un sensibilisant cutané connu.
Estimations de la toxicité aiguë:	Voie orale > 2000 mg/kg, cutanée > 2000 mg/kg
Cancérogénicité:	Non répertorié par le NTP, le CIRC, l'OSHA et l'ACGIH
D-limonène	
LD ₅₀ (rat, voie orale)	4400 mg/kg
LD ₅₀ (lapin, voie cutanée)	> 2000 mg/kg
Peroxyde d'hydrogène:	
LD ₅₀ (rat, voie orale)	1232 mg/kg
LD ₅₀ (lapin, voie cutanée)	> 2000 mg/kg

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

S.O

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes recommandées d'élimination des déchets: réutiliser le cas échéant. Dans le cas contraire, éliminer la substance récupérée conformément à toutes les réglementations locales, nationales ou fédérales.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ce produit est classé comme « non inflammable, non dangereux, non restreint » à des fins de transport.

RTMD canadien:

Numéro d'identification ONU:

Non réglementé.

Désignation officielle de transport de l'ONU:

Non réglementé.

Classe(s) de danger pour le transport:

Non réglementé.

Groupe d'emballage:

Non réglementé.

Dangers environnementaux:

Non classé comme polluant marin.

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

INFORMATIONS RELATIVES À LA COTE DE DANGER

4 = Extrême

3 = Élevé

2 = Modéré

1 = Léger

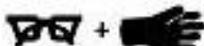
0 = Négligeable

SIMD

1	Santé
0	Inflammabilité
0	Réactivité
B	Personnel

A = Gants, B = Gants et lunettes de protection

C = Lunettes de protection, gants

Protection SIMD
Groupe B

Toutes les informations pertinentes relatives aux dangers ont été fournies dans cette fiche de données de sécurité, conformément aux exigences de l'administration américaine de la santé et de la sécurité occupationnelle (29 CFR 1910.1200), des normes étatiques équivalentes des États-Unis et des normes du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail du Canada (RCR 4).

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

Liste des acronymes:

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)
CRF	Code des Règlements Fédéraux (Code of Federal Regulations)
SIMD (HMIS)	Système d'Identification des Matériaux Dangereux (Hazardous Materials Identification System)
CIRC (IARC)	Centre International de Recherche sur le Cancer (International Agency for Research on Cancer)
FDS (SDS)	Fiche de Données de Sécurité (Safety Data Sheets)
MSHA	Mine Safety and Health Administration (Loi sur l'administration de la santé et de la sécurité dans les mines)
S.O.	Sans objet (Non disponible)
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut américain pour la sécurité et l'hygiène professionnelles)
NTP	National Toxicology Program (Programme de toxicologie nationale des États-Unis)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la santé et de la sécurité occupationnelle)
PEL	Permissible Exposure Limit (Limite d'exposition admissible)
TDMD	Transport De Marchandises Dangereuses
TLV	Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition)
ONU (UN)	Organisation des Nations-Unies (United Nations)
SIMDUT (WHMIS)	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Workplace Hazardous Materials Information System)

Il incombe à l'utilisateur de fournir un milieu de travail sécurisé, en appliquant les informations sur la santé et la sécurité contenues dans ce document comme guide. **Maxim Chemical International Inc.** n'acceptera aucune responsabilité pour les dommages ou pertes résultant de la mauvaise manipulation et de l'utilisation de ce produit.

Les informations fournies dans la FDS ont été obtenues à partir de sources récentes et sont jugées fiables.

PRÉPARÉ PAR: Service technique/Division de la réglementation DERNIÈRE MISE À JOUR: août 26, 2022